

Énoncé de réaction - Morue franche, Population du Sud

2 décembre, 2010

Nom commun : Morue franche, population du Sud

Nom scientifique : *Gadus morhua*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : En voie de disparition

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le ministre des Pêches et des Océans engagera des consultations avec les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision d'ajouter ou non Morue franche, population du Sud, à la Liste des espèces en péril (Annexe 1) en vertu de la Loi sur les espèces en péril comme en voie de disparition. Le ministre de l'Environnement transmettra l'évaluation du COSEPAC sur Morue franche, population du Sud, au gouverneur en conseil dès la fin des consultations.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

Justification de la désignation par le COSEPAC : Les populations de cette unité désignable ont connu un déclin de 64 % au cours des trois dernières générations, et le déclin est continu. L'espèce fait encore l'objet d'une pêche commerciale, et cette activité contribue de façon importante au déclin. Aussi, il y a des indications d'une hausse inexplicquée de la mortalité naturelle dans la portion 4X de l'unité désignable. Une immigration en provenance de la population des États-Unis est jugée comme improbable en raison de la faible abondance de l'espèce dans ce secteur. Cette unité désignable inclut les unités de gestion de la morue 4X5Y et 5Zjm. Il y a une pêche dirigée de l'espèce dans le secteur 4X5Y, et bien qu'il n'y ait pas de point de référence limite, de récents avis en gestion des pêches indiquent que cette unité de gestion est à un niveau critique bas. Il y a également une pêche dirigée dans l'unité de gestion 5Zjm et cette pêche est cogérée avec les États-Unis.

Présence au Canada : Océan Atlantique

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre des Pêches et des Océans

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :

Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse

Loi(s) fédérale(s) pertinente(s) :

La pêche est gérée et l'habitat du poisson est protégé en vertu de la Loi sur les pêches.

Activités de conservations en cours : La pêche à la morue franche (population sud) est actuellement gérée aux termes de la Loi sur les pêches. Plusieurs mesures de conservation sont en place, dont les mesures suivantes de gestion des pêches : un niveau accru de présence d'observateurs pour la flotte de pêche du poisson de fond dans certaines zones particulières, des réductions annuelles des quotas de morue franche canadienne, la mise en application de mesures de réduction des prises accidentelles de morue franche, et les fermetures de pêche dans certaines zones particulières pendant les périodes importantes pour la conservation de la morue franche (périodes de concentration élevée de morue franche et périodes de frai). En plus, le secteur des Sciences du MPO effectue des études de recherche sur les causes possibles du taux accru observé de mortalité naturelle de la morue franche et sur la nature des interactions entre la morue franche et le phoque.